

79

Commission permanente
Séance du 12 février 2024



Rapporteur : M. MARTIN

49076

42 - Sécurité

Construction d'un centre d'incendie et de secours à Baulon - Attribution marchés de travaux

Le lundi 12 février 2024 à 14h19, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

Etaient présents : Mme ABADIE, Mme BIARD, Mme BILLARD, M. BOHANNE, M. BOURGEAUX, Mme BOUTON, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, Mme COURTIGNÉ, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLINAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LENFANT, Mme MAINGUETGRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MORICE, Mme MOTEL, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SALMON, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE

Absents et pouvoirs : M. DÉNÈS (pouvoir donné à Mme LE FRÈNE), M. GUÉRET (pouvoir donné à Mme BOUTON), M. LEPRETRE (pouvoir donné à Mme FÉRET), Mme ROGER-MOIGNEU (pouvoir donné à M. PERRIN), Mme TOUTANT (pouvoir donné à M. BOURGEAUX)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 16h00.

La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Vu les délibérations de la Commission permanente des 27 février et 10 juillet 2023 ;

Expose :

La Commission permanente, lors de sa séance du 10 juillet 2023, a approuvé l'avant-projet définitif réalisé par l'équipe de maîtrise d'œuvre dont le mandataire est A'DAO ARCHITECTURE pour la construction d'un centre d'incendie et de secours sur la commune de Baulon.

L'estimation des travaux lors de la validation de l'avant-projet définitif était de 1 421 902,01 euros hors taxes, soit 1 706 282,41 euros toutes taxes comprises (valeur mars 2022)

L'estimation des travaux lors du lancement de la consultation est de 1 605 085 euros hors taxes, soit 1 926 102 euros toutes taxes comprises (valeur octobre 2023).

Une consultation des entreprises pour la réalisation des travaux a été lancée le 24 octobre 2023, sous la forme d'une procédure adaptée, décomposée en 16 lots.

Lors de sa réunion du 23 janvier 2024, la Commission d'appel d'offres a émis un avis favorable à la passation des marchés relatifs aux lots figurant en annexe.

Décide :

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer les marchés à passer avec les entreprises proposées par la Commission d'appel d'offres pour un montant total de 1 482 598,69 euros hors taxes, soit 1 779 118,43 euros toutes taxes comprises pour la construction d'un centre d'incendie et de secours sur la commune de Baulon, dont le détail figure en annexe.

Vote :

Pour : 54

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en Préfecture le : 15 février 2024

ID : CP20242121

Pour extrait conforme